



## DECLARATION LIMINAIRE CTS ACMT

### Absence de Dialogue Social !!!

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs

**Le Bureau Local Force Ouvrière** tient à remercier toutes les personnes ici présentes aujourd'hui pour le CTS de ce jour.

**Le Bureau Local Force Ouvrière** déplore depuis le début de l'année 2020 l'apparition de notes de service concernant le personnel.

**Le Bureau Local Force Ouvrière** constate que les acquis sociaux que nous avons instauré depuis bon nombres d'années en bonne concertation avec les anciennes Directions locales, ne sont plus du tout respectés au sein de cette établissement et détournés à des fins stratégiques par notre Direction actuelle.

**Le Bureau Local Force Ouvrière** estime qu'il n'est pas encore trop tard et demande la restauration du dialogue social au sein de notre établissement.

Sortant d'une crise sanitaire sans précédent où le personnel de la MAVO a été exemplaire, il est important d'envoyer un message d'encouragement, de félicitation et de soutien aux personnels.

De ce fait, il est inconcevable de rédiger des notes de services sortant de tous cadre légal (heures supplémentaire, rythme de travail, etc...).

**Le Bureau Local Force Ouvrière** a déjà, à de nombreuses reprises, demandé à être consulté afin de donner un avis objectif faisant remonter les besoins essentiels concernant les conditions de travail et l'impact familial sur le personnel.

**Le Bureau Local Force Ouvrière** demande que toutes les notes de services déjà parues sans concertation en CTS soient suspendues pour le moment, en attendant une révision lors d'un prochain CTS exceptionnel sur ce sujet.

**Le Bureau Local Force Ouvrière** ne laissera pas faire de tels agissements perdurer et sera toujours au côté des personnels afin de faire respecter leurs droits qui ont été acquis depuis de longue date.

**Le Bureau Local Force Ouvrière** considère que la réponse à notre demande sera essentielle pour la bonne continuité de notre réunion de ce jour et des prochaines à venir en termes de dialogue social.

Le 28 mai 2020